

CONSEIL SYNDICAL DU 02 OCTOBRE 2017

2017.027 – INSTALLATION DU CONSEIL SYNDICAL

Nombre de conseillers en
exercice : 24 sièges

Suffrages:

24 présents dont

Suppléants : 2

Absents : 2

Procurations : 0

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Etaient présents :

ACCM : Monsieur Roland CHASSAIN, Monsieur Guy CORREARD, Monsieur Bernard DUPONT, Monsieur Nicolas KOUKAS, Monsieur Lucien LIMOUSIN, Madame Nora MEBAREK, Monsieur Jacky PICQUET, Monsieur Mohamed RAFAÏ, Monsieur Hervé SCHIAVETTI, Monsieur Dominique TEIXIER, Monsieur Claude VULPIAN,

CCVBA : Monsieur Hervé CHERUBINI, Monsieur Michel FENARD, Monsieur Laurent GESLIN, Madame Pascale LICARI, Monsieur Jean MANGION,

TPA : Monsieur Luc AGOSTINI, Monsieur Christian CHASSON, Monsieur Jean-Louis ICHARTEL, Monsieur Jean-Paul LAUGIER (suppléant), Monsieur Michel LOMBARDO (suppléant), Monsieur Jean-Marc MARTIN TEISSERE, Monsieur Bernard REYNES, Monsieur Guy ROBERT

Etaient excusés : Monsieur Max GILLES, Monsieur Michel PECOUT

Etait également présent : Monsieur Pierre VETILLART

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas KOUKAS

.....

Rapporteur : Monsieur Claude VULPIAN



Vu l'arrêté préfectoral du 5 septembre 2017, publié au Recueil des Actes Administratifs des Bouches-du-Rhône le 7 septembre 2017, portant transformation du Syndicat mixte du Pays d'Arles en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles ;

Vu les dispositions de l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance est déclarée ouverte ;

Monsieur Nicolas KOUKAS est désigné secrétaire de séance.

Vu la délibération n° CS 2017_126 de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette, adoptée en date du 12 juillet 2017 et portant constitution d'un Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays d'Arles ;

Vu la délibération n° 111/2017 de la Communauté de communes Vallée des Baux Alpilles, adoptée le 05 juillet 2017 et portant constitution d'un Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays d'Arles ;

Vu la délibération n° 115/2017 de la Communauté Terre de Provence Agglomération, adoptée le 20 juillet 2017 portant approbation du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays d'Arles ;

Les délégués titulaires et suppléants (un suppléant par titulaire) du PETR ont été désignés par lesdites délibérations des trois EPCI membres selon la répartition suivante des sièges mentionnée à l'article 7 des statuts :

- 11 sièges à la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette
- 5 sièges à la Communauté de communes Vallée des Baux Alpilles
- 8 sièges à la Communauté Terre de Provence Agglomération

L'appel nominal est effectué :

Délégués Titulaires**ACCM**Délégués suppléants

Roland CHASSAIN
Guy CORREARD
Bernard DUPONT
Nicolas KOUKAS
Lucien LIMOUSIN
Nora MEBAREK
Jacky PICQUET
Mohamed RAFAÏ
Hervé SCHIAVETTI
Dominique TEIXIER
Claude VULPIAN

Hamina AFKIR
Gilles AYME
Antoine BECCIU
Georges BERNOT
Florence de CAMARET
Nicolas JUAN
Corinne MASSIASSE
Marie-Rose LEXCELLENT
Christian MOURISARD
Roland PORTELA
Pierre VETILLART

Délégués Titulaires**CCVBA**Délégués suppléants

Hervé CHERUBINI
Michel FENARD
Laurent GESLIN
Pascale LICARI
Jean MANGION

René FONTES
Guy FRUSTIE
Régis GATTI
Alice ROGGIERO
Jack SAUTEL

Délégués Titulaires**TPA**Délégués suppléants

Luc AGOSTINI
Christian CHASSON
Max GILLES
Jean-Louis ICHARTTEL
Jean-Marc MARTIN TEISSERE
Michel PECOUT
Bernard REYNES
Guy ROBERT

Georges JULLIEN
Jean-Paul LAUGIER
Jean-Louis LEPIAN
Michel LOMBARDO
Marcel MARTEL
Guylaine PEYTIER
Yves PICARDA
Joël SUPPO

Les Conseillers Syndicaux sont installés dans leur fonction.

Le Président

